

Conditions de pension pour chiens et chats



Nom du propriétaire : _____

Prénom de l'animal/des animaux : _____

Le/la détenteur/trice apporte le carnet de vaccination à la remise de l'animal. Les vaccins usuels doivent être effectués, pour les chiens la toux du chenil KC est demandée.

Le/la détenteur/trice laisse à la pension Animaland sàrl l'adresse et le numéro de téléphone de son lieu de séjour pendant la durée de mise en pension ou l'adresse d'un tiers atteignable en cas d'urgence pendant cette période.

Si l'animal mis en pension devait tomber malade pendant son séjour, un vétérinaire choisi par la pension Animaland sàrl sera en mesure de prendre les décisions nécessaires au bien-être de l'animal confié.

Il autorise également la pension Animaland sàrl à prendre des mesures vétérinaires nécessaires pour assurer les soins utiles à l'animal et ce au frais du propriétaire.

Si l'animal reçoit une nourriture spéciale il n'y a pas de réduction sur le prix de la pension. L'alimentation est comprise dans le prix.

Le prix de la pension doit être payé le jour où l'animal est repris ou selon demande de la pension une partie peut-être exigée à l'arrivée. Le propriétaire de l'animal accepte de laisser à disposition de la pension Animaland sàrl jusqu'au règlement de la totalité des frais relatifs au séjour de ce dernier y compris les frais de prolongation dus au non paiement.

Si le/la détenteur/trice ne revient pas chercher son animal au moment convenu, la pension Animaland sàrl est en droit d'admettre, après l'envoi d'un avertissement et expiration d'un délai approprié de 15 jours depuis l'expiration de la durée de pension que le propriétaire renonce à ses droits sur son animal et fait de la pension Animaland sàrl le propriétaire légal de ce dernier session tacite.

Dans ce cas, le/la détenteur/trice doit s'acquitter des frais de pension et des frais annexes jusqu'à l'entrée en vigueur de la session tacite.

Les parties conviennent de choisir Fribourg comme fort exclusif pour toutes difficultés pouvant surgir entre elles.

Par sa signature, le propriétaire de l'animal décharge la pension Animaland sàrl de toutes les éventuelles poursuites liées aux risques de maladies ou d'accident pouvant avoir été contractées ou pouvant survenir lors de son séjour en pension.

Ce contrat entre en vigueur le jour des signatures et se prolongera tant que l'animal ou les animaux indiqués sur la réservation seront susceptibles de séjourner à la pension Animaland sàrl.

Date et lieu : _____

Signature du propriétaire : _____